

Avis technique

Recyclabilité d'une boîte à base de fibres de cellulose de canne à sucre



| | | |
|--|--|--|
| DESCRIPTION DE LA DEMANDE | GENERALITES | |
| | Demandeur | Sabert Corporation Europe |
| | Date de la demande | Février 2021 |
| | Dénomination | PUL46130/PUL51601 |
| | Marché | Agro-Alimentaire |
| | Type de produit emballé | Aliments |
| | DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE | |
| | Forme | Barquette |
| | Contenance | 950 ml |
| | Masse vide | 47,62 g |
| | ELEMENTS CONSTITUANTS | |
| | Corps de l'emballage | Papier-carton (fibres de cellulose de canne à sucre) |
| | Système de fermeture | Papier-carton (fibres de cellulose de canne à sucre) |
| | Type d'encre/vernis | - |
| | Type de colle | - |
| | COMPOSITION DE L'EMBALLAGE ¹ | |
| | Papier-carton | 100 % |
| | Plastique | 0 % |
| | Aluminium | 0% |
| | Acier | 0% |
| | Autre | 0% |
| ⇒ Élément majoritairement fibreux, traité pour résistance à l'humidité | | |
| AVIS REFERENTS | | |
| Avis Techniques : - | | |

PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50% en poids de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.
- Conformément à l'avis général sur les emballages à base de fibres de cellulose de bambou et/ou de canne à sucre (AG n°1), la recyclabilité de cet emballage à base de fibres de cellulose de canne à sucre a été considérée sur la base de l'absence totale de liant hydrophobe assurant habituellement la cohésion de ce type de fibres de cellulose.

- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

EVALUATION DES IMPACTS

| CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE | CORPS DE L'EMBALLAGE | | |
|---|----------------------|-------|-------|
| RENDEMENT PAPIER-CARTON | Fort | | |
| MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES | Vernis | Encre | Colle |
| | - | - | - |
| ÉNERGIE DE PULPAGE | Ø | | |

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention Ø Pas d'impact ⌘ En cours d'étude >Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après le test réalisé en laboratoire, l'emballage se désintègre facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DE TRANSFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Cet avis ne vaut que pour l'emballage tel que soumis au Cerec.

Dans l'hypothèse où l'emballage ferait l'objet de transformations supplémentaires, le CEREC recommande :

- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process,
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales,
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer la barquette dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



Marie DELAFALIZE

DocuSigned by:

Marie DELAFALIZE
552CD09B3F764DF...



Christian PICARD